



LES CONDITIONS DE SUCCÈS

# La participation citoyenne

**La participation citoyenne s'entend ici comme la participation de la population aux décisions qui les concernent. Le processus participatif est une démarche qui recèle un fort potentiel pour transformer le milieu avec les citoyens, mais encore faut-il bien la planifier pour assurer un succès.**

Il y a différents niveaux de participation des citoyens dans tout projet ou processus. Les acteurs sollicités ne sont pas les mêmes à toutes les étapes. Ainsi, chaque étape du développement d'un projet appelle une forme de participation appropriée pour bien prendre en compte les idées de chaque partie prenante et assurer l'efficacité du processus. Par exemple, dès le début d'un projet, les citoyens et acteurs locaux sont invités à élaborer collectivement la vision de ce projet. Le développement des scénarios d'aménagement, à partir des propositions issues d'activités participatives au stade précédent, relève plutôt des professionnels de l'aménagement. Les citoyens seront par la suite informés des scénarios proposés et invités à les valider.

Le processus participatif comporte des avantages indéniables par rapport aux processus conventionnels, gérés uniquement par des professionnels désignés. Les citoyens, qui vivent dans le milieu au quotidien, ont une perception et une connaissance différentes de celles des experts, ce qui permet d'enrichir l'analyse. Les professionnels sont appelés à compléter le savoir expérientiel des résidents. La capacité d'écoute et l'ouverture aux échanges de chacun sont des ingrédients clés pour la compréhension mutuelle des enjeux.

En intégrant les observations, les préoccupations et les aspirations des résidents dès le départ et tout au long du projet, les gestionnaires font en sorte que l'ensemble des participants trouve collectivement des réponses qui correspondent aux besoins réels de la communauté<sup>1</sup>.

## LES AVANTAGES DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

**Au-delà d'une simple étape de consultation, la participation citoyenne permet de :**

- Compléter les connaissances techniques des professionnels de l'aménagement urbain en les informant sur le vécu au quotidien.
- Prioriser les besoins et lieux d'intervention.
- Mettre des idées originales sur la table.
- Bonifier l'analyse et les propositions pour s'assurer de résultats plus conformes aux besoins réels.
- S'allier aux leaders de la communauté et permettre à des acteurs qui ne sont pas habitués à travailler ensemble de le faire.
- Favoriser l'acceptabilité sociale du projet et son appropriation par la communauté.
- Faire connaître les contraintes de temps, de budget, techniques, etc., des différents partenaires.

<sup>1</sup> Centre d'écologie urbaine de Montréal, *L'urbanisme participatif - Aménager la ville avec et pour les citoyens*, 2015.

- Favoriser une gouvernance démocratique et soutenir les participants dans l'exercice de leur citoyenneté.
- Aux résidents d'en apprendre sur l'aménagement des parcs et le rôle de la municipalité dans les projets de développement de parcs.
- Assurer à long terme le maintien de l'esprit du projet grâce aux citoyens actifs et aux organismes locaux partenaires du projet.

## VISER LE JUSTE NIVEAU DE PARTICIPATION

La participation citoyenne ne signifie pas d'impliquer tout le monde, tout le temps. Il faut simplement viser le juste niveau de participation à chaque étape du développement d'un projet. Cela permettra de bien prendre en compte les idées de chaque partie prenante et d'assurer l'efficacité du processus.

Il est parfois ardu de distinguer la différence entre la consultation et la codécision, par exemple. L'échelle de participation illustre les niveaux de participation et d'influence que peuvent avoir les parties prenantes dans diverses formes de participation.



Voici quelques exemples d'application des niveaux de participation présentés plus haut :

- Rencontre d'information : un élu présente aux citoyens les plans d'un nouveau parc et l'échéancier de réalisation des travaux, en plus du calendrier d'activités prévues dans le parc.
- Consultation en ligne : un site Internet permet aux citoyens de se prononcer sur les infrastructures (banc de parc, fontaine, équipements de jeux) qu'ils aimeraient voir dans le futur parc.
- Atelier de travail : des professionnels (urbanisme, architecte, paysagiste, ingénieur) se rassemblent pour élaborer diverses maquettes d'un nouveau parc, en partageant leurs expertises.
- Comité consultatif de citoyens : un comité ad hoc de consultation est créé pour donner des avis et des recommandations sur les décisions qui touchent le parc.
- Cogestion d'une installation : un terrain vacant est aménagé par des citoyens et cogéré et développé avec la municipalité. Les décisions se prennent conjointement.

## **QUELQUES PIÈGES À ÉVITER**

Les défis de la participation citoyenne sont bien connus : mobilisation des citoyens et des acteurs, acceptabilité sociale, conciliation de positions divergentes et choix du projet réalisé. Ces défis peuvent être surmontés par une bonne planification et quelques astuces :

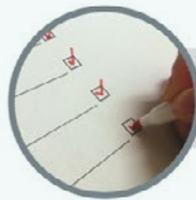
- Il faut être très clair sur ce que nous demandons aux participants : que voulons-nous aller chercher grâce à leur participation?
- Il est important de prévoir des réponses aux personnes qui ont des points de vue opposés.
- Il est essentiel que les bonnes personnes se prononcent sur les bonnes questions, aux bons moments.
- Il faut établir le cadre de la participation publique : définir les balises, les thèmes que l'on veut aborder avec les participants.
- Il est judicieux de préparer de petits groupes afin de faciliter les échanges et avoir une discussion dirigée avec des animateurs expérimentés.
- Il est judicieux de prévoir différents moments pour permettre aux gens de participer.

## **LA PARTICIPATION CITOYENNE ADAPTÉE AU PROCESSUS DE GESTION DES PARCS**

Le Centre d'écologie urbaine de Montréal a développé un processus de participation citoyenne en six phases, qui a, au fil des années, démontré son efficacité à transformer les milieux de vie avec et pour les citoyens. Ce processus flexible s'adapte aux petits et grands projets de parc, les différentes étapes pouvant être réalisées de manière indépendante.

<b>Phases du processus d'urbanisme participatif</b>	<b>Exemples d'activités participatives</b>
1. Démarrer	Création d'un comité de pilotage ou de partenaires
2. Comprendre	Tenue d'un kiosque de consultation dans le parc pour discuter avec les usagers
3. Explorer	Organisation d'un atelier de travail jeunesse pour explorer des solutions d'aménagement
4. Décider	Organisation d'un atelier de validation des scénarios pour l'aménagement final du parc
5. Agir	Plantation de nouveaux végétaux dans le parc
6. Inaugurer	Évènement festif pour célébrer la fin des travaux d'aménagement
En continu : Évaluer	Questionnaire rempli par les participants ou groupe témoin

**Processus d'urbanisme participatif**



**ÉVALUER EN CONTINU LE PROCESSUS ET LES RÉSULTATS**

Questionnaire, Activité d'évaluation participative, Bilan annuel

**RÉFÉRENCES**

Pour en savoir plus long sur la participation citoyenne :

Centre d'écologie urbaine de Montréal, *L'urbanisme participatif : aménager la ville avec et pour les citoyens*, 2015

**Contenu développé par**

**► OUTIL PRATIQUE**

Les méthodes de consultation pour le réaménagement des parcs et des espaces verts

**► WEBINAIRE**